

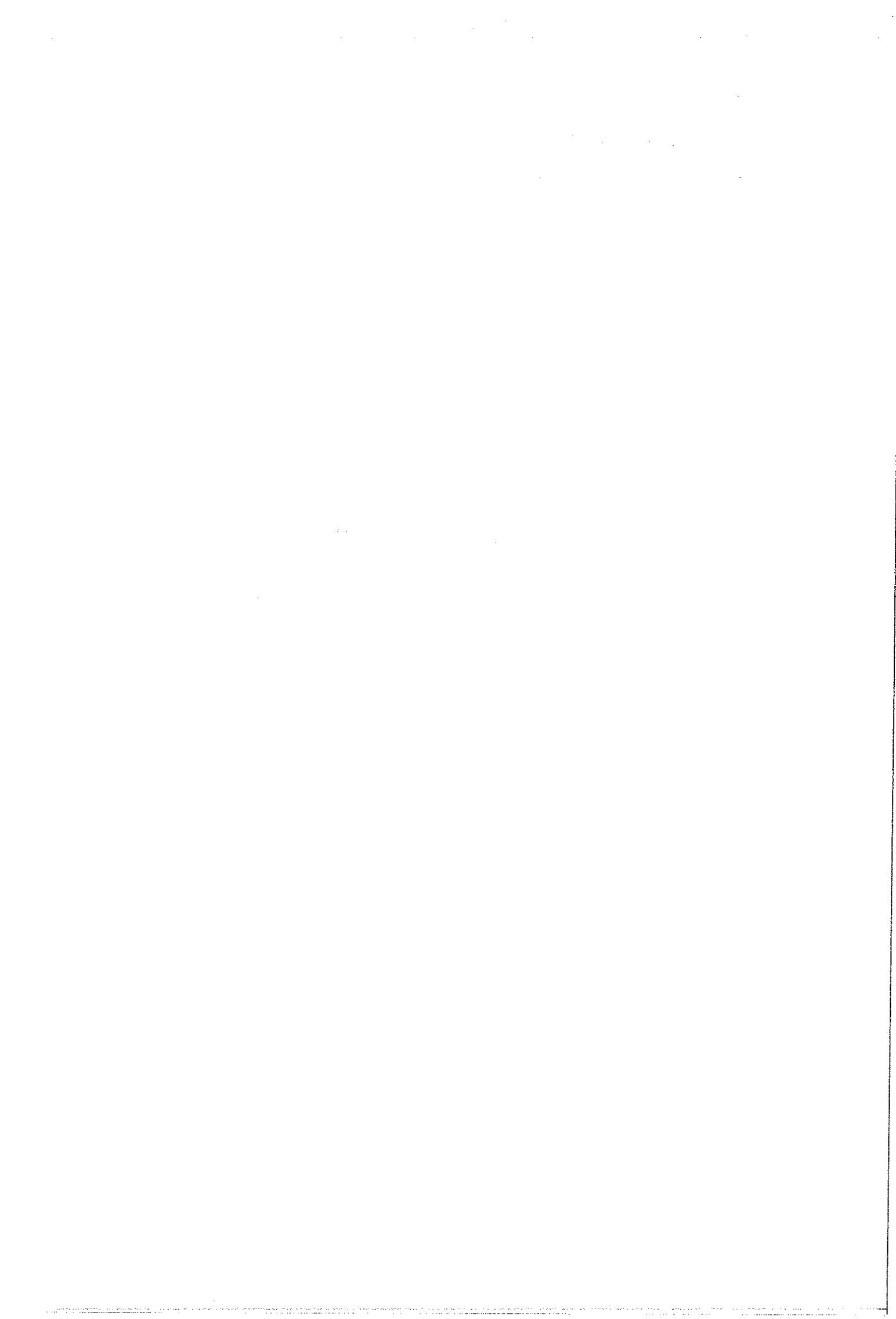
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

SERVICE DES FORÊTS

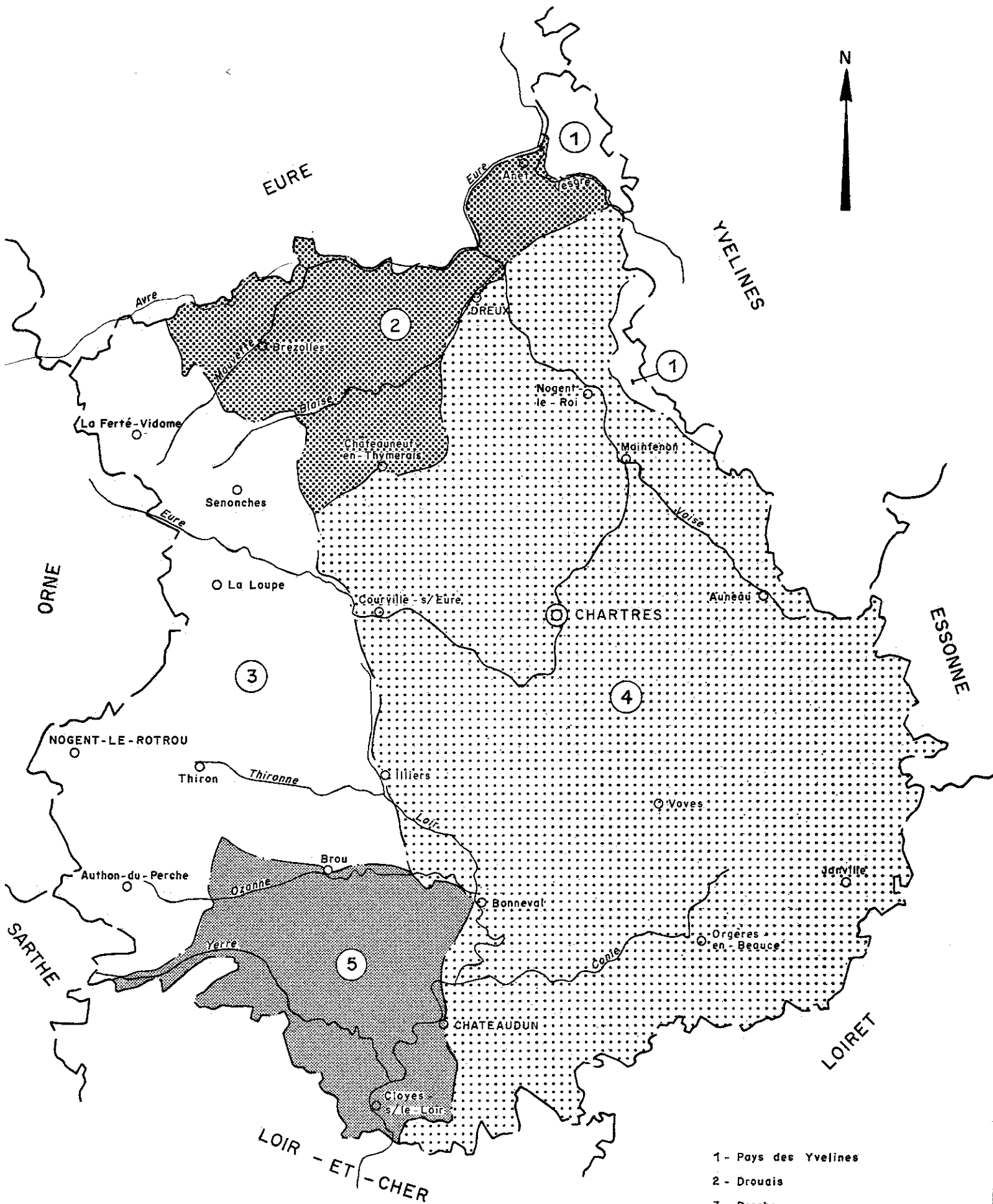
INVENTAIRE FORESTIER NATIONAL

DEPARTEMENT DE L'EURE ET LOIR

RÉSULTATS DE L'INVENTAIRE FORESTIER
1977
TOME I



RÉGIONS FORESTIÈRES D'EURE - ET - LOIR



- 1 - Pays des Yvelines
- 2 - Drouais
- 3 - Perche
- 4 - Beauce
- 5 - Perche Gouët

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
DIVISION OF THE PHYSICAL SCIENCES
DEPARTMENT OF CHEMISTRY
5708 S. UNIVERSITY AVENUE
CHICAGO, ILLINOIS 60637
TEL: (773) 835-3100
FAX: (773) 835-3101
WWW: WWW.CHEM.UCHICAGO.EDU

TABLE DES MATIERES

DU TOME I

PAGES

I -	<u>DEPARTEMENT DE L'EURE ET LOIR - APERCU D'ENSEMBLE -</u> <u>REGIONS FORESTIERES - TYPES DE PEUPEMENT - ASPECTS</u> <u>ECONOMIQUES -</u>	1
II -	<u>CONDITIONS D'EXECUTION DE L'INVENTAIRE -</u>	13
III -	<u>RESULTATS DE L'INVENTAIRE -</u>	13
	A) <u>GENERALITES</u>	
- Tableau	1 - Répartition du territoire selon l'utilisation du sol	17
- Tableau	2 - Répartition du territoire selon l'utilisation du sol et la catégorie de propriété	18
- Tableau	3 - Taux de boisement par région forestière	19
- Tableau	4 - Surface des landes et friches par région forestière	20
	B) <u>FORMATIONS BOISEES DE PRODUCTION -</u>	
- Tableaux	5, 6 - Volumes et accroissements totaux par essence	21
- Tableaux	7 - Surface des essences prépondérantes par région forestière	
	7(S) - Propriétés soumises au régime forestier	22
	7(P) - Propriétés non soumises au régime forestier	23
- Tableau	7.1 - Surface par région forestière des essences prépondérantes du taillis de mélange futaie- taillis	24
- Tableau	8 - Surface des reboisements et des conversions	25
- Tableau	8.1 - Surface des essences introduites	26
- Tableau	9 - Surface par structure élémentaire	27
- Tableau	10 - Volumes totaux par essence et propriété	28
- Tableau	11 - Accroissements courants totaux par essence et par propriété	29
- Tableau	11.1 - Passage à la futaie par essence et par pro- priété	30

- Tableaux 12	- Surface des peuplements par type et région forestière	
12(S)	- Propriétés soumises au régime forestier	31
12(P)	- Propriétés non soumises au régime forestier	32
- Tableaux 12.1	- Volume et accroissement des peuplements par type et région forestière	
12.1(S)	- Propriétés soumises au régime forestier	33
12.1(P)	- Propriétés non soumises au régime forestier	34
- Tableau 13	- Production annuelle moyenne par type de peuplement	35
- Tableau 14	- Répartition des volumes par catégories d'utilisation et dimension des bois	36
- Tableau 15	- Surface des peuplements suivant les conditions d'exploitation des bois	37
- Tableau 15.1	- Volume des peuplements selon les conditions d'exploitation des bois	38
- Tableau 16	- Surface des peuplements par densité du couvert	39
- Tableau 17	- Surface des peuplements par classe de volume à l'hectare	40
C) <u>FORMATIONS BOISEES HORS FORETS</u> -		
- Tableaux 18 & 19	- Peupleraies	
18.1	- Surfaces, volumes et accroissements totaux	51
18.2	- Volume, accroissement et densité à l'hectare	52
- Tableaux 19	- Volume par catégorie de diamètre, classe d'âge et clone	
19.1	- <i>Robusta</i>	53
19.2	- <i>I 214</i>	54
19.3	- <i>Autres clones</i>	55
- Tableau 18	- Arbres épars dans les landes et le domaine agricole	41
- Tableau 19	- Haies boisées	42
- Tableau 20	- Alignements toutes essences	43
- Tableau 21	- Alignements de peupliers	44
IV - <u>ANALYSE DES RESULTATS</u> -		45
V - <u>PRECISION DES RESULTATS</u> -		48

I - APERÇU D'ENSEMBLE DU DEPARTEMENT

I - ASPECT GENERAL

Le département de l'EURE-ET-LOIR fait géographiquement partie du Bassin Parisien, mais appartient à la région de programme "Centre".

Ce département, de 400 km de périmètre, a une forme assez régulière, et son chef-lieu, CHARTRES, capitale de la Beauce, situé presque au centre, n'est qu'à 75 km de Paris à vol d'oiseau. L'axe nord-sud a une longueur de 100 km et l'axe ouest-est 90 km. Il a une surface totale de 593 626 ha, qui est légèrement supérieure à la moyenne française (572 075 ha).

Sept départements entourent l'EURE-ET-LOIR : EURE, YVELINES, ESSONNE, LOIRET, LOIR-ET-GHER, SARTHE, ORNE.

Deux vallées marquent l'ensemble du département, et lui ont donné son nom : celle de l'Eure et celle du Loir.

Les autoroutes "Aquitaine" (A 10) et "Océane" (A 11) traversent le département, ainsi que quatre grands axes routiers qui se croisent à CHARTRES : Paris-Bordeaux (RN 10), Paris-Rennes (RN 12), Paris-Bretagne (RN 23), Rouen-Orléans (RN 154).

II - MILIEU HUMAIN

D'après le dernier recensement général de 1975, la population est de 335 151 habitants.

La densité n'est que de 57 hab/km², ce qui est très inférieur à la moyenne nationale (95 hab/km²). Mais en 1968, elle était de 51 hab/km², et de 46 en 1962.

Le département a donc marqué une augmentation globale de 11 % depuis 1968, alors que, dans le même temps, l'accroissement n'était que de 5,8 % à l'échelon national. Ceci situe l'EURE-ET-LOIR au 13^{ème} rang des départements ayant enregistré une augmentation de la population.

Au dernier recensement, la population était répartie en 401 communes, de la façon suivante :

- 44,3 % résident dans 377 communes rurales, les plus peuplées se trouvant dans la vallée de l'Eure et à la périphérie de l'agglomération de CHARTRES.
- 55,7 % résident dans 24 agglomérations de plus de 2 000 habitants, dont deux dépassent seulement 30 000 habitants : CHARTRES et DREUX.

A noter que, depuis 1954, les communes de plus de 1 000 habitants ont vu leur population croître d'une manière continue, tandis que celles de moins de 500 habitants

n'ont pas cessé de se dépeupler.

Sur le plan économique, le département de l'EURE-ET-LOIR est le premier producteur de blé, d'orge et de maïs. La production de ce dernier a quintuplé en 10 ans. La valeur de production des produits céréaliers atteint 1 milliard de francs. Ce chiffre est à comparer avec la valeur hors-taxe des bois sur pied livrés à l'exploitation forestière : 17 000 000 de francs en 1975.

III - MILIEU NATUREL

3.1 - Topographie

Le département est composé de deux régions bien distinctes :

- la Beauce prolongée au nord par le Drouais,
- le Perche avec son paysage de collines boisées.

Le relief est peu marqué dans toute la moitié orientale qui correspond à la Beauce, vaste plateau de 150 mètres d'altitude, faiblement incliné vers le centre du Bassin Parisien. Les éminences du Perche, elles, culminent dans le département à la modeste altitude de 285 mètres (Collines de Rougemont).

Deux vallées, liées au réseau hydrographique, se dessinent: au nord, vallée de l'Eure et au sud, celle du Loir. Quelques petites dépressions apparaissent au niveau de leurs affluents.

3.2 - Géologie

Les formations géologiques du département de l'EURE-ET-LOIR appartiennent à l'entité géologique de la cuvette sédimentaire du Bassin Parisien.

Les principales couches rencontrées sont les suivantes, par ordre d'ancienneté

Ere Secondaire :

Jurassique Supérieur (calcaire à Astartes du Séquanien) peu représenté

Crétacé Moyen et Supérieur

- calcaire glauconieux du Cénomaniens
- craie marneuse du Turonien
- argile à silex du Sénonien.

Ces couches sont situées dans le Drouais, le Perche et le Perche Gouët.

Ere Tertiaire :

Sables stampiens de Fontainebleau (Oligocène)

Calcaire Aquitaniens de Beauce (Miocène)

Ces couches constituent tout le plateau beauceron.

Ere Quaternaire :

Les alluvions récentes n'existent que dans les vallées et occupent une place réduite. Elles sont souvent l'objet d'exploitation pour le ballast (vallées de l'Eure et du Loir).

3.3 - Pédologie

Les couches géologiques, qui donnent naissance aux sols étant peu diversifiées il n'existe pas une gamme très importante de types de sol.

En résumé, on peut citer les principales formations suivantes :

- Limon sur calcaire de Beauce ou limon des plateaux : il se rencontre presque partout dans le département et il est très favorable aux cultures.

- Limon sur argiles à silex : ces limons, moins chargés en colloïdes minéraux, donnent des sols plus lessivés que ceux du plateau beauceron et sont moins bons pour les cultures.

- Biefs à silex : il s'agit de sols généralement sableux ou sablo-argileux, fortement lessivés, donnant des terres battantes et de qualité médiocre.

Dans de nombreux cas, la délimitation entre limon des plateaux, limon sur argiles à silex et biefs à silex, n'est pas nette.

3.4 - Climat

Le département de l'EURE-ET-LOIR appartient, dans son ensemble, à l'aire du climat océanique à tendance continentale.

Les courants de secteur ouest sont dominants et les masses d'air continental sont assez rares.

Les précipitations sont de l'ordre de 500 à 600 mm d'eau par an pour la majeure partie du département. Certaines zones reçoivent moins de 500 mm d'eau (zones entre Orgères et Bonneval) ; par contre, le Perche reçoit plus de 700 mm d'eau par an. Le nombre moyen de jours de pluie est de l'ordre de 140 jours par an. Les pluies sont assez bien réparties dans l'année, avec un maximum en novembre, décembre et janvier.

Les températures moyennes annuelles sont de l'ordre de 10°.

Les nombres moyens de jours de brouillard et de gel sont respectivement de 50 et 60 par an. Quant à l'enneigement, peu important, il se situe aux environs de 10 jours par an.

3.5 - Hydrographie

Deux bassins intéressent l'EURE-ET-LOIR :

- le Bassin de la Seine
- le Bassin de la Loire.

Trois rivières, d'importance moyenne, alimentent ces bassins :

- l'Eure qui apporte ses eaux à la Seine
- le Loir et l'Huisne, qui apportent leurs eaux à la Loire.

L'Eure se développe, dans le département de l'EURE-ET-LOIR, sur une longueur de 100 km et arrose Chartres, Maintenon, Nogent le Roi.

L'Eure reçoit en rive droite : la Voise (35 km de long), la Drouette, la Vesgre, et en rive gauche : la Blaise (50 km de long) et l'Avre dont une partie des eaux est captée pour alimenter Paris.

Le Loir arrose Illiers, Bonneval, Châteaudun et Cloyes. Il reçoit en rive droite de nombreuses petites rivières presque toutes réservoirs d'étangs perchérons : la Thironne, la Foussarde, l'Ozanne, l'Yerre et en rive gauche la Conie et l'Aigre.

L'Huisne, qui arrose Nogent-le-Rotrou, ne traverse l'EURE-ET-LOIR que sur 10 km. Elle reçoit la Cloche et la Rhône.

IV - FORETS

Avec 67 400 ha seulement de formations boisées, l'EURE-ET-LOIR se range parmi les 15 départements français les moins forestiers ; de plus, il est le moins boisé des départements de la région CENTRE. Son taux de boisement, 11,4 %, est très inférieur au taux national, ce qui s'explique par le fait que la Beauce agricole couvre plus de la moitié du département (56 %).

La forêt de l'EURE-ET-LOIR est surtout privée : 57 300 ha, soit 85 % de la superficie boisée totale. La forêt soumise au régime forestier, faiblement représentée (15 %), est domaniale à 99 % et localisée principalement dans le Perche et le Drouais (forêts de Senonches, Montécot, Dreux, Châteauneuf).

Trois autres caractéristiques de la forêt de l'EURE-ET-LOIR :

- il s'agit d'une forêt feuillue : des peuplements à feuillus prépondérants représentent plus de 90 % de la superficie boisée totale ;
- cette forêt feuillue est essentiellement une forêt à chênes : les chênes (pédonculé et rouvre) y sont prépondérants sur 88 % de sa superficie ;
- et elle est traitée principalement en taillis sous-futaie (61 % de sa superficie) et en taillis simple (18 %).

Enfin, il convient de signaler que les axes de pénétration et la proximité de Paris ont fait de l'EURE-ET-LOIR un département à vocation touristique affirmée, surtout pendant le week-end, et provoqué un accroissement important de résidences secondaires en zones boisées.

V - REGIONS FORESTIERES

Le département de l'EURE-ET-LOIR a été divisé en cinq régions forestières :

- le Pays des Yvelines
- le Drouais
- le Perche
- la Beauce
- le Perche Gouët.

5.1 - Le Pays des Yvelines

Cette région est très réduite. Elle est le prolongement, dans le nord-est du département de l'EURE-ET-LOIR, d'une région s'étendant essentiellement dans la Région Parisienne. Elle occupe une surface de 11 720 ha, entre Epernon et Boutigny-sur-Opton et au nord de Saint-Lubin-de-la-Haye, soit 2 % de la surface du département.

Les forêts sont localisées sur les sables et grès de Fontainebleau qui forment une langue étroite, allongée le long de la limite du département.

Il n'existe aucun massif forestier important dans cette région qui ne comporte que 1 660 ha de forêts privées. La forêt de Guainville, les bois de Mesnil-Simon et Tuilay sont les massifs les plus importants de cette région qui a quand même un taux de boisement de 14,2 %.

5.2 - Le Drouais

52.1 - Situation - Relief

Le Drouais, qui forme la pointe nord du département de l'EURE-ET-LOIR à la suite du Perche et de la Beauce et qui se prolonge dans l'EURE, occupe 60 860 ha, soit 10,2 % de la surface du département.

Le Drouais est un plateau d'altitude moyenne de 150 mètres, avec un point bas sur l'Eure à Ivry-la-Bataille, situé dans le département voisin mais juste à la limite du département de l'EURE-ET-LOIR.

52.2 - Climat

Avec une température moyenne annuelle de 10°7, à Dreux, et une pluviométrie de 500 à 600 mm/an répartie en 110-140 jours, le Drouais a un climat sensiblement le même que le climat moyen du département. Mais il est plus chaud et moins arrosé que le Perche aussi chaud et plus arrosé que la Beauce.

Les brouillards sont rares (10 jours par an), mais les gelées tardives ainsi que les hâles de mars sont à craindre parce que fréquents.

52.3 - Géologie - Pédologie

La région est essentiellement constituée d'argiles à silex provenant de la craie du crétacé supérieur, recouvertes de limon des plateaux.

Les rivières (Avre, Eure, Blaise) créent une variété dans le paysage et laissent apparaître, le long des berges, la craie sous-jacente. Les alluvions anciennes et récentes sont très largement représentées dans ces vallées.

Les argiles à silex et les limons donnent des sols bruns lessivés, lessivés ou podzoliques. Les pentes des rives comportent des rendzines.

52.4 - La Forêt

Avec un taux de boisement de 22,8 %, le Drouais est la région la plus boisée de l'EURE-ET-LOIR. Il compte 13 860 ha de forêts (dont 38 % soumis au régime forestier), répartis entre quelques grands massifs : Forêt domaniale de Dreux (3 309 ha), Forêt domaniale de Châteauneuf (1 752 ha), Bois de Brouillets, Bois de Didot, et d'assez nombreux boqueteaux dispersés.

Il s'agit essentiellement d'une forêt feuillue (90 % de la surface boisée) et, plus précisément, d'une chênaie à charme, comportant localement du hêtre en mélange, qui sur 63 % de sa surface est traitée en TSF ou conversion, et sur le reste en taillis simple.

Les résineux occupent 10 % seulement de la surface boisée. Ils sont représentés par le pin sylvestre, pin Weymouth, sapin de Nordmann, pin laricio, Douglas et Grandis.

Les vallées assez larges de l'Eure et de ses affluents, la Blaise, et la Vesgre comportent quelques peupleraies.

5.3 - Le Perche

53.1 - Situation - Relief

Cette région a été distinguée du Perche Gouët parce que l'altitude et le climat y sont différents.

Le Perche couvre en EURE-ET-LOIR une surface de 133 550 ha soit 22,5 % de la surface du département. Il se prolonge dans les départements de l'ORNE et de la SARTHE.

Il se caractérise par une altitude supérieure à 200 mètres, sauf sur sa bordure est dans les vallées. C'est une région assez vallonnée et creusée par quelques rivières (Eure, Ozanne, Thironne). Certaines y prennent leur source.

53.2 - Climat

Région haute du département, avec son point culminant à 285 mètres, le Perche est de ce fait particulièrement arrosé et frais. La hauteur moyenne des précipitations est de l'ordre de 750 mm. La température moyenne est de 9° à Senonches. Les brouillards sont fréquents.

La sécheresse du printemps est également fréquente.

53.3 - Géologie - Pédologie

Les argiles à silex et les sables du Perche donnent des sols bruns lessivés et lessivés, voire podzoliques, qui sont souvent hydromorphes. Ces sols occupent 80 % de la superficie de la région.

Les argiles à silex sont quelquefois recouvertes de limon des plateaux.

53.4 - La Forêt

Bien qu'ayant un taux de boisement (21,8 %) légèrement inférieur à celui du Drouais, le Perche est, en valeur absolue, la région la plus boisée de l'EURE-ET-LOIR ; il compte en effet 19 120 ha de forêts (dont 16 % soumis au régime forestier), soit 43 % de la superficie boisée totale du département. Les forêts domaniales de Senonches (4 302 ha) et de Montécot (640 ha) constituent, avec les forêts privées de Champrond et

de la Ferté-Vidame, le plus grand ensemble forestier du département.

Comme dans le Drouais, il s'agit d'une forêt feuillue (93 % de la surface boisée) où la chênaie à charme et la chênaie-hêtraie dominant largement ; par contre, le TSF et la conversion y sont toujours les traitements les plus répandus (69 % de la surface feuillue), les taillis simples le sont beaucoup moins (10 %), laissant à la futaie une place relativement importante (21 %).

Les résineux (pin sylvestre surtout) sont assez peu représentés actuellement (7 %), encore que des plantations (Douglas et sapin pectiné notamment) modifieront sensiblement, dans quelques années, l'aspect du paysage.

5.4 - La Beauce

54.1 - Situation - Relief

La Beauce est une vaste région qui déborde largement dans les départements du LOIRET, du LOIR-ET-CHER, des YVELINES, de l'ESSONNE et de la SEINE-ET-MARNE. Elle couvre 331 960 ha en EURE-ET-LOIR, soit 55,9 % de la surface du département.

Le plateau beauceron a une altitude moyenne de 150 mètres et il est faiblement incliné vers l'est. Perméable et peu creusé par les rivières, d'où sa monotonie, il est essentiellement agricole.

54.2 - Climat

Abritée des vents d'ouest par les collines du Perche, la Beauce est modestement arrosée (450 à 650 mm). Le nombre de jours de pluie est de l'ordre de 150 par an.

La température moyenne annuelle est de l'ordre de 10°5.

Les gelées et les brouillards y sont fréquents.

Les conditions climatiques sont un peu différentes aux abords du Perche et dans les zones où le taux de boisement s'élève localement.

54.3 - Géologie - Pédologie

Cette région a une unité géologique remarquable. Elle est constituée presque uniquement par les calcaires filtrants de l'Aquitaniens recouverts de limon ou d'argile à silex.

On trouve des alluvions récentes dans les vallées.

Les terres de culture occupent les sols bruns et la forêt est installée sur les zones où affleurent le calcaire et les sables de Fontainebleau.

54.4 - La Forêt

La Beauce, du fait de son caractère agricole (céréalière) très marqué, est pauvre en forêt ; son taux de boisement n'est que de 5,1 %. On y rencontre quand même, et surtout dans le nord, bon nombre de boqueteaux et bosquets, tous privés d'ailleurs ; mais il n'existe aucun massif important.

Les chênaies à charme sont les peuplements les plus fréquents, la plupart en taillis simple ou taillis sous-futaie à faible densité de réserves, de hauteur modeste et de qualité médiocre. Ces bois ont actuellement un intérêt plus cynégétique qu'économique.

Les résineux sont peu nombreux. On trouve le pin noir d'Autriche et le pin sylvestre en peuplements âgés et le pin laricio dans les jeunes plantations mais sur de faibles étendues.

Quelques peupleraies se rencontrent dans les vallées.

5.5 - Le Perche Gouët

55.1 - Situation - Relief

.../...

Cette région n'est pas très étendue en EURE-ET-LOIR, mais elle se développe largement dans le LOIR-ET-CHER. Elle ne couvre que 55 540 ha, ce qui représente 9,4 % seulement de la surface du département.

Par rapport au Perche, une différence faiblement négative de l'altitude moyenne jointe à une pluviométrie également moins grande a justifié l'individualisation de cette région qui, à la rigueur, aurait pu être rattachée au Perche.

Le Perche Gouët, avec une altitude comprise entre 60 et 234 mètres, présente un aspect de collines assez fortement dessinées et un paysage plus harmonieusement réparti entre les cultures, les pâturages bocagers aux haies encore nombreuses, et la forêt, ce qui le différencie très nettement de la Beauce.

55.2 - Climat

Il se caractérise par sa fraîcheur (température annuelle 10°) et une pluviométrie moyenne (645 à 730 mm par an). Les gelées tardives sont assez fréquentes.

55.3 - Géologie - Pédologie

Une grande partie, 80 % environ, de cette région est recouverte par les argiles à silex surmontant la craie du crétacé ou les sables du Perche.

L'argile à silex et le limon des plateaux, qui souvent la recouvre, donnent des sols bruns lessivés ou lessivés. Le sable du Perche donne des sols podzoliques. On trouve quelquefois des pseudogleys.

Les sols d'alluvions occupent environ 10 % de la superficie de la région.

55.4 - La Forêt

Le taux de boisement de cette région est de 10,3 %, ce qui est peu. C'est, après la Beauce, la région la moins boisée du département. Les sols étant très homogènes, la forêt (5 100 ha), principalement privée, se trouve un peu partout, en mélange avec les cultures et les prairies.

La chênaie à charme, traitée en TSF, est le type dominant, rencontré sur 80 % environ de la surface boisée.

VI - TYPES DE PEUPELEMENT

6.1 - Futaie feuillue

Sont rangés dans ce type, les peuplements de futaie dans lesquels les feuillus ont un couvert égal ou supérieur à 75 %.

Le type "futaie feuillue" couvre une surface totale de 4 910 ha, soit 7,5 % seulement de la surface boisée de production.

Il est situé :

- a) pour 80 % de sa surface en forêt soumise,
- b) pour 91 % de sa surface dans le Perche.

Il est constitué surtout par le chêne (rouvre + pédonculé) qui y est prépondérant à 80 %.

Sur l'ensemble du type, le volume moyen ressort à 290 m³/ha (313,9 en forêt soumise, 193 en forêt privée).

L'accroissement courant annuel moyen est de 4,6 m³/ha/an (4,9 en forêt soumise, 3,2 en forêt privée).

A titre de comparaison, le volume moyen et l'accroissement moyen de l'ensemble des formations boisées de production de l'EURE-ET-LOIR ressortent à 120,2 m³/ha et 3,1 m³/ha/an.

.../...

6.2 - Futaie résineuse et reboisements

Il s'agit de peuplements comportant, à l'intérieur de chaque élément de type, un couvert de conifères supérieur à 75 %. Ce type englobe 2 230 ha de reboisements.

Il couvre une surface de 2 840 ha, soit 4,3 % seulement de la surface boisée de production.

Ce type est présent dans toutes les régions sauf dans le Pays des Yvelines, mais c'est dans le Perche et le Drouais qu'il est le plus abondant.

Il est situé :

- pour 42,6 % de sa surface en forêt soumise,
- pour 57,4 % de sa surface en forêt privée.

Les essences les plus représentées sont les pins (sylvestre - laricio), le sapin pectiné, l'épicéa, le Douglas, et le Grandis.

Pour l'ensemble du type, le volume moyen, évidemment assez faible, n'est que de 54 m³/ha. L'accroissement courant annuel est de 1,8 m³/ha/an.

La part des résineux dans ces résultats est de 45 m³/ha et 1,6 m³/ha/an.

6.3 - Mélange futaie-taillis

Ce type comprend tous les taillis sous-futaie à un stade plus ou moins avancé de conversion et, plus généralement, tous les mélanges de futaie et de taillis, sans considération de traitement.

Ce type, présent dans toutes les régions forestières, couvre, à lui seul, 40 010 ha, soit 61 % de la surface boisée de l'EURE-ET-LOIR.

Il est situé pour :

- 87,9 % de sa surface en forêt non soumise dont il constitue, avec 63,2 % de la surface privée, le type dominant ;
- 50,3 % de sa surface dans le Perche et 19,3 dans le Drouais.

Il est constitué pour 83 % de sa surface par des peuplements à structure élémentaire de mélange futaie-taillis, le reste étant partagé entre futaie ou taillis simple.

Les 40 010 ha de mélange futaie-taillis se décomposent en :

- 27 719 ha de mélange futaie-taillis à forte densité de réserves,
- 12 291 ha de mélange futaie-taillis à faible densité de réserves.

La densité de réserves est appréciée en fonction du couvert absolu et selon que celui-ci est de plus ou moins 50 %.

La futaie est surtout composée de chênes rouvre et pédonculé, prépondérants sur 87 % de la surface totale du type.

Sur l'ensemble du type, le volume moyen ressort à 119,8 m³/ha (145,2 en forêt soumise, 116,3 en forêt privée).

L'accroissement courant annuel moyen est de 3,1 m³/ha/an (3,3 en forêt soumise, 3 en forêt privée).

6.4 - Taillis simple

Le taillis simple couvre une surface 11 760 ha, soit 17,9 % de la surface boisée de production de l'EURE-ET-LOIR.

Il est situé quasi uniquement en forêt privée et pour 29,6 % de sa surface dans le Drouais et 52 % dans la Beauce.

Il est constitué principalement (86 %) par des taillis simples au sens strict et, pour le surplus, par des taillis sous-futaie pauvres et quelques taches de futaie (150 ha).

Dans ce type, ce sont les chênes qui sont prépondérants (76 %). Les feuillus divers ne représentent que 24 %. Les essences les plus fréquentes après les chênes sont le bouleau, le tremble, le robinier et le charme.

Dans l'ensemble du type, le volume moyen ressort à 80,2 m³/ha et l'accroissement courant annuel à 3,0 m³/ha/an.

6.5 - Bois de ferme - Parcs ruraux

Sous ce type sont regroupés :

- des boisements à structure parcellaire très morcelée avec inter-pénétration marquée du territoire agricole avoisinant (bois de ferme).
- des boisements voisins d'habitations rurales ou péri-urbaines, souvent clos (parcs ruraux).

Ce type couvre une surface de 6 170 ha, soit 9,4 % de la surface boisée de production de l'EURE-ET-LOIR.

Il est situé :

- entièrement en forêt privée,
- pour 42,6 % en Beauce et 27,4 % dans le Perche.

Il est composé de taillis simple (55 % de la surface), de mélange futaie-taillis (36 %) et de futaie (9 %).

Il est constitué surtout par le chêne qui est prépondérant à 77 %.

Pour l'ensemble du type, le volume moyen ressort à 93,9 m³/ha et l'accroissement courant annuel à 2,8 m³/ha/an.

VII - ASPECT DE L'ECONOMIE FORESTIERE

Dans l'EURE-ET-LOIR, l'agriculture tient une place très importante. De ce fait, la forêt ne prend qu'une part réduite dans l'économie du département.

L'activité des exploitations forestières s'en ressent et est surtout localisée dans la partie ouest-nord-ouest du département (régions forestières du Perche et du Drouais).

7.1 - Exploitation forestière

Nombre d'exploitations forestières ayant leur siège dans le département : 47.

Nombre d'activités départementales d'entreprises (exploitation forestière) : 114.

Deux entreprises exploitent plus de 5 000 m³ dans le département et représentent environ 15 % de la production totale.

La part du prélèvement des entreprises extérieures au département est d'environ 46 % pour les bois d'oeuvre et de 38 % pour les bois d'industrie.

Prélèvement des entreprises extérieures :

- | | | |
|-----------------|------|--|
| - Chêne | 43 % | Destination principalement: Région Parisienne, Bretagne, Régions limitrophes, autres départements de la Région Centre. |
| - Peuplier | 52 % | |
| - Feuillus | 46 % | |
| - Résineux | 53 % | |

L'achat des entreprises de l'EURE-ET-LOIR dans d'autres départements ne permet pas de compenser totalement les exportations (achat aux ventes ONF, propriétaires privés).

L'EURE-ET-LOIR fournit une quantité appréciable de bois de trituration aux papeteries, surtout Alizay, papeteries de la Seine et de Saint-Etienne de Rouvray.

7.2 - Industrie du Bois : Fabrication de panneaux de particules

La création de la SICAPAN a permis, de par sa forme juridique, de favoriser l'écoulement de certains bois d'industrie. En effet, les propriétaires et exploitants forestiers faisant partie de cette SICA se voient pratiquement intégrés au fonctionnement de la Société par la livraison directe de leurs bois de taillis ou bois d'éclaircie feuillus ; 65 % de la consommation en bois d'industrie de la SICAPAN provient des départements de la Région Centre, en particulier de l'EURE-ET-LOIR, du LOIR-ET-CHER et même d'INDRE-ET-LOIRE.

Utilisation des produits fabriqués :

- 50 % meuble
- 40 % bâtiment et travaux publics
- 10 % bricolage

Destination géographique :

- 30 % Région Parisienne
- 20 % Région Centre
- 15 % Bretagne
- Le reste dans un rayon ne dépassant pas 300 km.

La consommation annuelle de matière première se situe autour de 70 000 st/an (44 100 m3/an) pour une production de 30 000 m3 de panneaux.

7.3 - Scierie

L'activité scierie est intégrée à l'activité exploitation forestière pour 40 % environ.

22 scieries possèdent leur siège social dans l'EURE-ET-LOIR et 2 dans un département extérieur.

Les activités intégrées en aval sont peu nombreuses :

- caisserie 2
- charpente 3
- menuiserie 2.

Nombre de salariés permanents dans les branches Exploitation Forestière et Scierie :

	Exploitation Forestière	Scierie	TOTAL
Cadres, Maîtrise, Employés	9	12	21
Ouvriers, Apprentis	57	101	158
TOTAL	66	113	179

L'étude de la destination des produits après exploitations ou sciage paraît très délicate du fait de la diversité des activités aval, du rôle important du négoce et de la multiplicité des intermédiaires.

Il est également à peu près impossible d'évaluer les quantités de bois utilisées dans l'EURE-ET-LOIR en provenance du reste de la France, les acheteurs de ce département ayant la possibilité de commercialiser leur production sans qu'elle pénètre en EURE-ET-LOIR.

Tableau A

PRODUCTION DES EXPLOITATIONS FORESTIERES

(Unités 1 000 m³(r))

Essences	Année de Production				
	1973	1974	1975	1976	1977
BOIS D'OEUVRE					
Chêne	37,3	40,9	26,7	31,6	32,2
Hêtre	4,9	5,9	2,4	4,6	4,9
Peuplier	10,8	16,5	11,2	12,4	15,0
Divers	2,8	4,5	4,6	5,3	8,2
TOTAL FEUILLUS	55,8	67,8	44,9	53,9	60,3
Sapin - Epicéas	0,4	0,7	0,3	0,9	1,3
Autres conifères	5,6	9,2	4,4	5,5	5,5
TOTAL CONIFERES	6,0	9,9	4,7	6,4	6,8
TOTAL BOIS D'OEUVRE	61,8	77,7	49,6	60,3	67,1
BOIS D'INDUSTRIE					
Trituration					
Feuillus	31,5	30,1	21,2	23,7	38,3
Conifères	1,4	2,1	3,3	1,5	1,5
Mines					
Feuillus	2,4	1,2	0,4	-	-
Conifères	-	-	-	-	-
Bois ronds divers Feuillus	7,3	0,3	3,6	1,3	1,1
Bois ronds divers Conifères	0,6	0,7	0,2	0,3	1,2
Bois pour extraits tannants	-	-	-	-	-
TOTAL BOIS D'INDUSTRIE	43,2	34,4	28,7	26,8	42,1
FEUILLUS	41,2	31,6	25,2	25,0	39,4
CONIFERES	2,0	2,8	3,5	1,8	2,7
BOIS DE FEU COMMERCIALISE	3,8	3,2	6,4	7,2	5,1

TABLEAU B

PRODUCTION DES SCIERIES

(Unités 1 000 m³ (s))

Année de Production	1973	1974	1975	1976	1977
Essences					
Chêne	10,2	8,9	7,5	9,6	9,9
Hêtre	1,3	0,8	0,9	0,5	0,6
Peuplier	2,0	1,8	1,6	1,5	1,0
Divers	1,7	1,4	1,3	1,7	1,0
TOTAL FEUILLUS	15,2	12,9	11,3	13,3	12,5
Sapin - Epicéa	0,7	1,1	1,0	0,8	0,8
Autres conifères	2,2	2,2	2,6	2,5	1,1
TOTAL CONIFERES	2,9	3,3	3,6	3,3	1,9
TOTAL FEUILLUS + CONIFERES	18,1	16,2	14,9	16,6	14,4
BOIS SOUS RAILS					
Chêne	1,0	0,6	0,9	0,9	0,7
Hêtre	-	-	-	-	-
Conifères	-	-	-	-	-
APPAREILS DE VOIE					
Chêne	0,7	0,5	0,4	0,2	0,3
SCIAGES + BOIS SOUS RAILS	19,8	17,3	16,2	17,7	15,4
CHUTES DE SCIERIE (1 000 T)					
Trituration	0,01	0,4	0,1	0,01	0,3
Autres utilisations	1,3	2,0	0,8	2,1	1,6
TOTAL CHUTES DE SCIERIE	1,3	2,4	0,9	2,1	1,9

Sources - S. R. A. F. de Région Centre
 Service des Forêts - Enquêtes annuelles de branche et fichiers
 d'établissements scieries

II - CONDITIONS D'EXECUTION DE L'INVENTAIRE FORESTIER

L'étude préalable du département de l'EURE ET LOIR, comportant la délimitation des régions forestières et la définition des types de peuplement, a été effectuée en 1975.

L'interprétation de la couverture photographique aérienne (photographies panchromatiques et infra-rouges à l'échelle du 1/25 000è prises en 1975) a été réalisée d'Octobre 1976 à Janvier 1977.

La deuxième phase de l'inventaire comportant l'exécution des levés au sol concernant les formations boisées de production, soumises et non soumises au régime forestier, les plantations d'alignements, les arbres forestiers épars, les peupleraies, les landes, a été effectuée de septembre 1977 à mars 1978.

L'exploitation mécanographique des données brutes de l'échantillonnage a été réalisée par le Centre de traitement de l'information du Service de l'Inventaire Forestier National en septembre et octobre 1978.

III - RESULTATS DE L'INVENTAIRE

Les résultats sont fournis dans des tableaux répartis en deux tomes.

Le tome 1er réunit les résultats globaux de surfaces, volumes et accroissements, tant pour les formations boisées que pour les plantations hors-forêts.

Le tome 2ème réunit des résultats plus détaillés au niveau des essences et des types de peuplement des seules formations boisées de production.

Les tableaux de ce tome sont directement édités par l'ordinateur à la différence de ceux du 1er tome.

Afin d'alléger au maximum la lecture des tableaux, il a paru utile de donner une fois pour toute, ici, la définition aussi précise que possible des différents termes utilisés.

Ces termes sont définis dans l'ordre où le lecteur les rencontre en général dans le cours de la publication.

- Formations boisées de production -

- Forêts -

Formations végétales dominées par des arbres ou arbustes qui doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- . soit être constituées de tiges recensables bien réparties ayant un couvert au moins égal à 10 % ;
- . soit présenter une densité par hectare d'au moins 500 plants, rejets ou semis, vigoureux et bien répartis ;
- . avoir une largeur moyenne d'au moins 25 mètres et appartenir à un massif de plus de 4 ha ;
- . ne pas avoir principalement une fonction de protection ou de récréation.

Les vergers sont exclus.

- Boqueteaux -

Petits massifs boisés de moins de 4 hectares et d'au moins 50 ares, le plus souvent situés en domaine agricole et ayant une fonction principale de production (largeur minimum : 25 mètres).

- Bosquets -

Petits massifs boisés d'une superficie comprise entre 50 ares et 5 ares (et d'une largeur supérieure à 15 m) ou d'une largeur comprise entre 15 m et 25 m sans condition de surface.

(Les bouquets d'arbres d'une superficie inférieure à 5 ares sont considérés comme des arbres épars).

- Autres formations boisées (boisements de protection ou d'agrément)

Formations boisées dont la fonction de production est nulle ou accessoire. Elles comprennent essentiellement les forêts inexploitable car inaccessibles ou situées sur de trop fortes pentes, ou encore celles dont le rôle de protection interdit que des coupes y soient faites. Cette rubrique inclut également les espaces verts boisés à but esthétique, récréatif ou culturel.

- Haies -

Ligne boisée d'une largeur moyenne à la base au plus égale à 10 m et d'une longueur supérieure à 25 m, comportant au moins 3 arbres recensables (diamètre à 1,30 m égal ou supérieur à 7,5 cm), avec une densité moyenne d'au moins un arbre recensable tous les 10 m.

- Alignements -

Ligne d'arbres plantés à intervalles réguliers, d'une largeur au plus égale à 10 m, d'une longueur supérieure à 25 m et comportant au moins 3 arbres, avec une densité moyenne d'au moins un arbre tous les 25 m.

- Peupleraies -

Peuplements artificiels composés de peupliers cultivés, plantés à espacements réguliers, où ces peupliers se trouvent à l'état pur ou nettement prépondérants et avec une densité supérieure à 100 à l'hectare.

En outre les peupleraies doivent avoir une surface minimum de 5 ares sur une largeur de cime supérieure à 15 m.

- Volumes -

Il s'agit de volumes sur écorce arrêtés aux différentes découpes suivantes :

- découpe bois fort de 22 cm de circonférence (7 cm de diamètre) pour la tige des résineux et des peupliers de toutes catégories de dimensions et celle des feuillus appartenant aux catégories des bois moyens et des petits bois, y compris les brins de taillis ;

- découpe marchande de 20 cm de diamètre pour les tiges de feuillus appartenant à la catégorie gros bois et pour les branches des feuillus et résineux de toutes catégories ;

- éventuellement découpe de forme pour la tige principale ou les branches.

La dimension de recensabilité a été fixée à un diamètre de 7,5 cm à 1,30 m du sol (ou à une circonférence de 24,5 cm à 1,50 m).

Le volume pris en compte est la somme du volume de la tige et de celui de certaines grosses branches (voir § catégorie d'utilisation des bois).

- Accroissements -

L'accroissement périodique annuel moyen (accroissement courant) est calculé sur la période des 5 ans précédant l'année civile du sondage.

L'accroissement sur écorce en volume des peuplements est la somme de deux composants :

a) l'accroissement des arbres sur pied compte tenu des arbres qui ne sont devenus recensables qu'au cours de la période de 5 ans définie ci-dessus,

b) l'accroissement que les arbres actuellement coupés avaient apporté au peuplement pendant la fraction de la même période durant laquelle ils étaient encore sur pied.

Cette deuxième partie de l'accroissement est mentionnée à part dans les tableaux du 2ème tome sous la rubrique résumée d'"Accroissement dû aux arbres coupés".

- Passage à la futaie -

C'est la moyenne annuelle du volume des arbres passant recensables au cours de la période de 5 ans définie plus haut.

- Essence prépondérante -

C'est l'essence occupant la plus grande surface du couvert libre total du peuplement sur le point d'inventaire.

- Structure forestière élémentaire -

C'est la constatation objective des effets du traitement - ou de l'absence de traitement - tels qu'ils se traduisent sur le point d'inventaire à la date du sondage.

On distingue les structures principales suivantes :

futaie régulière, futaie irrégulière, mélange de futaie et de taillis (y compris les taillis-sous-futaie), taillis simple.

- Catégories de dimension des bois -

Les 4 catégories de dimensions figurant dans les publications correspondent aux diamètres suivants (diamètre à 1,30 m = d) ou aux circonférences suivantes (circonférence à 1,50 m = c) :

	d	c
Non recensable	moins de 7,5 cm	moins de 24,5 cm
Petit bois	7,5 - 22,5 cm	24,5 - 54,4 cm
Moyen bois	22,5 - 37,4 cm	54,5 - 94,4 cm
Gros bois	37,5 cm et plus	94,5 cm et plus

- Catégorie d'utilisation des bois -

Les 3 catégories d'utilisation des bois mentionnées dans les publications sont définies de la manière suivante :

- Catégorie I - Tranchage, déroulage, ébénisterie, menuiserie fine.
- Catégorie II - Autres sciages, menuiserie courante, charpente, caissage, coffrage, traverses.
- Catégorie III - Bois d'industrie et bois de chauffage.

Ces catégories d'utilisation s'appliquent au volume de la tige arrêté à l'une des découpes précédemment définies et diminué des parties en rebut, volume auquel on ajoute le volume de celles des branches qui répondent aux deux conditions = diamètre fin bout au moins égal à 20 cm et longueur minimum de 1 mètre.

Le volume cubé ne comprend donc qu'une partie du houppier.

28 - Tableau 1
Répartition du territoire
selon l'utilisation du sol

Utilisation du sol	Surface ha	%
Formations boisées	67 400	11.4
Landes et friches	1 320	0.2
Terrains agricoles	489 500	82.4
Terrains improductifs et eaux	35 410	6
T O T A L	593 630	100

28 - Tableau 2

Répartition du territoire selon l'utilisation
du sol et la catégorie de propriété

Utilisation du sol	Terrains soumis au régime forestier		Terrains non soumis au ré- gime forestier	T O T A L ha
	Domaniaux ha	communaux et autres per- sonnes morales ha	Terrains par- ticuliers (y compris con- trats FFN) ha	
A - Terrains non boisés				
Terrains agricoles	-	-	489 494	489 494 (1)
Landes	-	-	1 320	1 320 (1)
Eaux	-	-	2 181	2 181
Improductifs	67	-	33 166	33 233
TOTAL PAR CATEGORIE DE PROPRIETE - A	67	-	526 161	526 228
B - Terrains boisés				
. Formations boisées de production				
- Forêts	9 935	135	50 031	60 101
- boqueteaux	-	-	4 372	4 372
- bosquets	-	-	1 217	1 217
. Autres formations boisées	-	-	1 708	1 708
TOTAL PAR CATEGORIE DE PROPRIETE - B	9 935	135	57 328	67 398
TOTAL A + B	10 002	135		
	10 137		583 489	593 626
Taux de boisement B = A+B				11.4 %

(1) Sont compris dans les terrains agricoles et les landes les formations boisées hors-forêts suivantes :

- haies boisées - longueur dans le département = 3 400 km
- alignements id. = 390 km
- peupleraies = 823 ha

28 - Tableau 3

Surface totale, surface boisée et
taux de boisement des régions forestières

Toutes propriétés

Région forestière	Surface totale région ha	Surface des formations boisées			Taux de boisement %
		de production ha	autres ha	totale ha	
Pays des Yvelines	11 720	1 540	120	1 660	14.2
Drouais	60 860	13 620	240	13 860	22.8
Perche	133 550	29 000	120	29 120	21.8
Beauce	331 960	16 040	1 020	17 060	5.1
Perche Gouët	55 540	5 490	210	5 700	10.3
T O T A L	593 630	65 690	1 710	67 400	11.4

N.B. Les surfaces ventilées à partir du tableau 7 sont, sauf exception, celles des seules formations boisées de production

28 - Tableau 4
Landes et friches
Surface par région forestière
Toutes propriétés

Région forestière	Surface ha
Pays des Yvelines	40
Drouais	120
Perche	100
Beauce	930
Perche Gouët	130
T O T A L	1 320

Formations boisées de production et plantations hors forêts

Volumes et accroissements totaux par essence

Toutes propriétés

Essence	Formations boisées de production		Arbres épars et éléments linéaires	Volume total 1000 m3
	Volume 1000 m3	Accroissement 100 m3/an		
Chêne pédonculé	2 591	581	14.4	2 605.4
Chêne rouvre	2 746.3	570.5	1.9	2 748.2
Hêtre	442.2	98.5	-	442.2
Châtaignier	170	69	-	170
Charme	316.8	103	-	316.8
Bouleau	539.8	198	-	539.8
Peupliers cultivés	-	-	33.6 (2)	33.6
Autres feuillus	676.4	285	72.7	749.1
Total feuillus	7 482.5	1 905	122.6	7 605.1
Pin maritime	35.4	8	-	35.4
Pin sylvestre	246.3	59.5	-	246.3
Autres pins	61.3	22	-	61.3
Sapin	2	0.5	-	2
Epicéa	15.3	4	-	15.3
Douglas	48.9	22	-	48.9
Autres conifères	2.9	3	-	2.9
Total conifères	412.1	119	-	412.1
T O T A L	7 894.6	2 024	122.6	8 017.2

(1) Il s'agit du volume des seuls arbres de forme futaie, pour obtenir le volume total, il convient d'ajouter les volumes suivants d'arbres têtards, d'émonde et de brins de taillis :
Arbres épars = 25 600 m3
Haies = 108 300 m3

(2) Seul l'accroissement des peupliers de clones cultivés a été mesuré (1750 m3 dans les éléments linéaires)

Remarque - Les peupleraies n'ont pas fait l'objet de mesures permettant le calcul des volumes

28 - Tableau 7 (S)

Formations boisées de production
Surface par essence prépondérante et région forestière
Propriétés soumises au régime forestier

Structure forestière élémentaire	Essence prépondérante	Pays des Yvelines ha	Drouais ha	Perche ha	Beauce ha	Perche Gouët ha	Total ha
Futaies (1)	Chêne pédonculé	-	70	610	-	-	680
	Chêne rouvre	-	3 980	2 920	-	-	6 900
	Hêtre	-	-	770	-	-	770
	Total feuillus	-	4 050	4 300	-	-	8 350
	Pin sylvestre	-	230	80	-	-	310
Pin laricio	-	230	40	-	-	270	
Sapin et épicéa	-	120	90	-	-	210	
Douglas	-	200	-	-	-	90	290
Autres conifères	-	80	160	-	-	-	240
Total conifères	-	860	370	-	-	90	1 320
TOTAL FUTAIES		-	4 910	4 670	-	90	9 670
Taillis simple	Chênes rouvre et pédonculé	-	140	-	-	50	190
	Charme	-	40	-	-	-	40
	Bouleau	-	70	60	-	-	130
	Autres feuillus	-	-	40	-	-	40
TOTAL TAILLIS SIMPLE		-	250	100	-	50	400
TOTAL REGION FORESTIERE		-	5 160	4 770	-	140	10 070

(1) Il s'agit des futaies régulières ou irrégulières ainsi que des futaies de mélange futaie-taillis. Dans ce dernier cas, seules les essences prépondérantes de la futaie sont prises en compte ici, les essences prépondérantes du taillis étant étudiées dans le tableau 7.1

Formations boisées de production

Surface par essence prépondérante et région forestière

Propriétés non soumises au régime forestier

Structure forestière élémentaire	Essence prépondérante	Pays des Yvelines ha	Drouais ha	Perche ha	Beauce ha	Perche Gouët ha	Total ha
Futaies (1)	Chêne pédonculé	-	620	12 800	4 050	3 630	21 100
	Chêne rouvre	860	2 950	6 380	1 070	450	11 710
	Hêtre	-	-	150	-	-	150
	Châtaignier	60	-	-	80	-	140
	Charme	-	50	-	90	-	140
	Bouleau	-	-	570	100	-	670
	Autres feuillus	-	60	220	600	50	930
	Total feuillus	920	3 680	20 120	5 990	4 130	34 840
	Pin maritime	-	150	40	-	40	230
	Pin sylvestre	-	230	670	420	220	1 540
Autres pins	-	40	270	490	100	900	
Sapin et épicéa	-	80	90	-	90	260	
Douglas	-	40	270	120	-	430	
Autres conifères	-	-	240	-	-	240	
Total conifères	-	540	1 580	1 030	450	3 600	
TOTAL FUTAIES		920	4 220	21 700	7 020	4 580	38 440
Taillis simple	Chênes rouvre et pédonculé	520	3 400	1 090	7 090	550	12 650
	Châtaignier	-	-	40	-	-	40
	Charme	-	430	-	120	60	610
	Bouleau	-	320	800	280	160	1 560
	Autres feuillus	100	90	600	1 530	-	2 320
TOTAL TAILLIS SIMPLE	620	4 240	2 530	9 020	770	17 180	
TOTAL REGION FORESTIERE	1 540	8 460	24 230	16 040	5 350	55 620	

(1) cf. note 1 du tableau 7 (S)

Formations boisées de production
Surface par région forestière des essences prépondérantes
du taillis du mélange futaie-taillis (1)

Propriété	Essence prépondérante	Pays des Yvelines ha	Drouais ha	Perche ha	Beauce ha	Perche Gouët ha	Total ha
Propriétés soumises au régime forestier	Chênes rouvre et pédonculé	-	1 130	240	-	-	1 370
	Hêtre	-	70	180	-	-	250
	Charme	-	2 280	300	-	-	2 580
	Autres feuillus	-	250	50	-	-	300
	TOTAL PROPRIETE	-	3 730	770	-	-	4 500
Propriétés non soumises au régime forestier	Chênes rouvre et pédonculé	580	2 370	4 660	3 030	1 650	12 290
	Hêtre	-	90	-	-	-	90
	Châtaignier	80	90	1 500	170	370	2 210
	Charme	140	500	3 120	540	850	5 150
	Autres feuillus	120	910	8 660	2 070	1 260	13 020
	TOTAL PROPRIETE	920	3 960	17 940	5 810	4 130	32 760
	TOTAL TOUTES PROPRIETES	920	7 690	18 710	5 810	4 130	37 260

N.B. Les surfaces ne doivent pas être ajoutées à celles des tableaux 7 (S) ou 7 (P), car elles sont déjà prises en compte au titre des futaies

(1) Il s'agit de la structure forestière élémentaire

Formations boisées de production

Surface des boisements, des reboisements et des conversions feuillues par région forestière

Toutes propriétés

Région forestière	Régénérations (1) ha	Conversion feuillue (2) ha	Boisements artificiels (3) ha	Reboisements artificiels (4) ha
Pays des Yvelines	-	220	-	-
Drouais	80	2 440	710	-
Perche	370	4 070	1 120	-
Beauce	-	430	280	-
Perche Gouët	-	190	190	50
T O T A L	450	7 350	2 300	50

(1) Régénération en cours, naturelle ou artificielle sans changement d'essence

(2) Il s'agit ici soit du stade préparatoire à la conversion du mélange futaie-taillis et des taillis simples (vieillisement et enrichissement des réserves, disparition du taillis) soit d'un stade plus avancé marqué par la présence d'une régénération occupant plus de 25 % du couvert du peuplement. La conversion est considérée comme terminée quand les peuplements sont justiciables d'un classement en futaie (régulière ou irrégulière)

(3) Plantations entraînant une extension de la surface boisée

(4) Plantations n'entraînant pas d'extension de la surface boisée

28 - Tableau 8.1

Formations boisées de production

Surface couverte par les essences introduites
dans les boisements et reboisements par région
forestière

Toutes propriétés

Région forestière	Surface reboisée (1)	Essences introduites	Surface couverte suivant la densité de plantation	
			moins de 1500 plants/hectare en % de la sur- face reboisée	plus de 1500 plants/hectare en % de la sur- face reboisée
Drouais	710	Pin sylvestre	-	6
		Pin laricio	20	16
		Sapin	5	6
		Epicéa	-	6
		Douglas	19	6
		Sapin de Nordmann	10	-
		Sapin de Vancouver	6	-
Perche	1 120	Pin maritime	-	4
		Pin sylvestre	5	4
		Pin laricio	3	7
		Pin noir	4	-
		Sapin	-	1
		Epicéa	4	8
		Douglas	18	4
		Sapin de Vancouver	22	1
		Epicéa de Sitka	8	7
Beauce	280	Pin laricio	14	14
		Pin noir	29	-
		Douglas	43	-
Perche Gouët	240	Pin maritime	-	15
		Pin sylvestre	-	25
		Pin laricio	-	21
		Douglas	39	-
T O T A L	2 350			

(1) Il s'agit des surfaces figurant au tableau 8 dans les colonnes "Boisements artificiels" et "Reboisements artificiels"

Formations boisées de production

Surface par structure élémentaire, catégorie de propriété
et essence prépondérante feuillue et résineuse

Structure élémentaire	Peuplements à essences prépondérantes feuillues			Peuplements à essences prépondérantes résineuses			TOTAL ha
	domanial ha	communal ha	particulier ha	domanial ha	communal ha	particulier ha	
Futaie régulière	3 890	-	3 720	1 190	90	1 920	10 810
Futaie irrégulière	-	-	-	-	-	40	40
Mélange futaie-taillis	4 460	-	31 120	40	-	1 640	37 260
Taillis simple	350	50	17 180	-	-	-	17 580
TOTAL PAR PROPRIETE	8 700	50	52 020	1 230	90	3 600	65 690
TOTAL FEUILLUS - CONIFERES	60 770			4 920			

28 - Tableau 10

Formations boisées de production

Volume par essence et par catégorie de propriété

Utilisation du sol	Essence	Propriété			Total m3
		domanial m3	communal m3	particulier m3	
Forêts de production	Chêne pédonculé	111 500	700	2 250 400	2 362 600
	Chêne rouvre	1 226 900	-	1 417 400	2 644 300
	Hêtre	397 300	-	44 300	441 600
	Châtaignier	5 000	-	148 000	153 000
	Charme	100 900	-	190 800	291 700
	Bouleau	54 400	200	474 900	529 500
	Autres feuillus	35 000	200	557 000	592 200 (1)
	Total feuillus	1 931 000	1 100	5 082 800	7 014 900
	Pin maritime	-	-	32 900	32 900
	Pin sylvestre	86 700	-	150 600	237 300
	Autres pins	1 800	-	49 400	51 200 (2)
	Sapin + épicéa	1 400	-	15 900	17 300
	Douglas	6 400	700	41 800	48 900
	Autres conifères	1 300	-	1 600	2 900 (3)
Total conifères	97 600	700	292 200	390 500	
T O T A L	2 028 600	1 800	5 375 000	7 405 400	
Boqueteaux et bosquets	Chêne pédonculé	-	-	228 400	228 400
	Chêne rouvre	-	-	102 000	102 000
	Hêtre	-	-	600	600
	Châtaignier	-	-	17 000	17 000
	Charme	-	-	25 100	25 100
	Bouleau	-	-	10 300	10 300
	Autres feuillus	-	-	84 200	84 200 (4)
	Total feuillus	-	-	467 600	467 600
	Pin maritime	-	-	2 500	2 500
	Pin sylvestre	-	-	9 000	9 000
Pin noir	-	-	10 100	10 100	
Total conifères	-	-	21 600	21 600	
T O T A L	-	-	489 200	489 200	
TOTAL FORMATIONS BOISEES DE PRODUCTION	2 028 600	1 800	5 864 200	7 894 600	

(1) dont tremble 32,2 %, frêne 19,3 %, ormes 11,4 %, robinier 9,7 %

(2) dont pin noir 84,7 %, pin laricio 10,8 %

(3) épicéa de Sitka 90,8 %, sapin de Vancouver 9,2 %

(4) dont frêne 31,5 %, ormes 18,2 %, merisier 18 %, peupliers non cultivés 10,9 %

28 - Tableau 11

Formations boisées de production

Accroissement courant par essence et catégorie de propriété

Utilisation du sol	Essence	Propriété			TOTAL m3
		domanial m3	communal m3	particulier m3	
Forêts de production	Chêne pédonculé	1 950	100	50 400	52 450
	Chêne rouvre	18 100	-	35 600	53 700
	Hêtre	8 300	-	1 500	9 800
	Châtaignier	250	-	5 750	6 000
	Charme	3 000	-	6 550	9 550
	Bouleau	2 150	-	17 200	19 350
	Autres feuillus	1 400	-	23 450	24 850 (1)
	Total feuillus	35 150	100	140 450	175 700
	Pin maritime	-	-	750	750
	Pin sylvestre	1 800	-	3 850	5 650
	Autres pins	150	-	1 850	2 000 (2)
	Sapin + épicéa	150	-	300	450
Douglas	500	50	1 650	2 200	
Autres conifères	150	-	150	300 (3)	
Total conifères	2 750	50	8 550	11 350	
T O T A L	37 900	150	149 000	187 050	
Boqueteaux et bosquets	Chêne pédonculé	-	-	5 650	5 650
	Chêne rouvre	-	-	3 350	3 350
	Hêtre	-	-	50	50
	Châtaignier	-	-	900	900
	Charme	-	-	750	750
	Bouleau	-	-	450	450
	Autres feuillus	-	-	3 650	3 650 (4)
	Total feuillus	-	-	14 800	14 800
	Pin maritime	-	-	50	50
	Pin sylvestre	-	-	300	300
Pin noir	-	-	200	200	
Total conifères	-	-	550	550	
T O T A L	-	-	15 350	15 350	
TOTAL FORMATIONS BOISEES DE PRODUCTION	37 900	150	164 350	202 400	

(1) dont tremble 38,1 %, frêne 17,7 %, ormes 9,7 %, robinier 8,6 %

(2) dont pin noir 79,8 %, pin laricio 16,8 %

(3) épicéa de Sitka 91 %, sapin de Vancouver 9 %

(4) dont frêne 36,3 %, merisier 17,7 %, ormes 15 %, peupliers cultivés 10 %

N.B. - Il s'agit de l'accroissement courant sur écorce calculé sur la période 1972-1976

28 - Tableau 11.1

Formations boisées de production

Passage à la futaie par essence et catégorie de propriété

Utilisation du sol	Essence	Propriété			TOTAL m3
		domanial m3	communal m3	particulier m3	
Forêts de production	Chêne pédonculé	200	50	6 700	6 950
	Chêne rouvre	550	-	5 200	5 750
	Hêtre	500	-	200	700
	Châtaignier	-	-	1 900	1 900
	Charme	1 700	-	4 900	6 600
	Bouleau	300	50	6 350	6 700
	Autres feuillus	150	-	5 600	5 750 (1)
	Total feuillus	3 400	100	30 850	34 350
	Pin maritime	-	-	100	100
	Pin sylvestre	50	-	100	150
	Autres pins	-	-	150	150 (2)
	Sapin + épicéa	150	-	50	200
	Douglas	100	50	350	500
Autres conifères	50	-	150	200 (3)	
Total conifères	350	50	900	1 300	
T O T A L		3 750	150	31 750	35 650
Boqueteaux et bosquets	Chêne pédonculé	-	-	1 250	1 250
	Chêne rouvre	-	-	750	750
	Hêtre	-	-	50	50
	Châtaignier	-	-	250	250
	Charme	-	-	450	450
	Bouleau	-	-	200	200
	Autres feuillus	-	-	1 950	1 950 (4)
	T O T A L		-	-	4 900
TOTAL FORMATIONS BOISEES DE PRODUCTION		3 750	150	36 650	40 550

(1) dont tremble 23,3 %, ormes 16,2 %, merisier 11,3 %, frêne 9,7 %, tilleul 9,6 %

(2) pin noir 72,4 %, pin laricio 27,6 %

(3) épicéa de Sitka 100 %

(4) dont merisier 24,6 %, frêne 20,5 %, ormes 12,2 %, peupliers non cultivés 7,1 %

Formations boisées de production
 Surface des peuplements par type de peuplement et région forestière
 Propriétés soumises au régime forestier

Région forestière Type de peuplement	Drouais ha	Perche ha	Perche Gouët ha	Total ha
Futaie feuillue	330	3 610	-	3 940
Mélange futaie-taillis	4 000	790	50	4 840
Futaie résineuse et reboisements	790	330	90	1 210
Taillis simple	40	40	-	80
T O T A L	5 160	4 770	140	10 070

Formations boisées de production

Surface des peuplements par type de peuplement et région forestière

Propriétés non soumises au régime forestier

Type de peuplement	Région forestière	Pays des Yvelines ha	Drouais ha	Perche ha	Beauce ha	Perche Gouët ha	Total ha
Futaie feuillue		-	40	860	70	-	970
Mélange futaie-taillis		1 050	3 730	19 340	6 700	4 350	35 170
Futaie résineuse et reboisements		-	200	760	520	150	1 630
Taillis simple		380	3 440	1 580	6 120	160	11 680
Bois de ferme		110	970	1 520	2 300	690	5 590
Parcs ruraux		-	80	170	330	-	580
T O T A L		1 540	8 460	24 230	16 040	5 350	55 620

28 - Tableau 12.1 (S)

Formations boisées de production

Volume et accroissement courant des peuplements
par type et région forestière

Propriétés soumises au régime forestier

Région forestière	Volume (m3)			Accroissement (m3/an)		
	des feuillus	des conifères	total	des feuillus	des conifères	total
FUTAIE FEUILLUE						
Drouais	52 100	-	52 100	850	-	850
Perche	1 183 300	1 500	1 184 800	18 350	150	18 500
TOTAL	1 235 400	1 500	1 236 900	19 200	150	19 350
MELANGE FUTAIE-TAILLIS						
Drouais	484 400	19 400	503 800	11 700	800	12 500
Perche	186 100	12 000	198 100	3 250	200	3 450
Perche Gouët	800	-	800	100	-	100
TOTAL	671 300	31 400	702 700	15 050	1 000	16 050
FUTAIE RESINEUSE et REBOISEMENTS						
Drouais	3 200	39 100	42 300	100	1 150	1 250
Perche	5 600	25 600	31 200	150	450	600
Perche Gouët	300	700	1 000	-	50	50
TOTAL	9 100	65 400	74 500	250	1 650	1 900
TAILLIS SIMPLE						
Drouais	5 400	-	5 400	300	-	300
Perche	10 900	-	10 900	450	-	450
TOTAL	16 300	-	16 300	750	-	750
TOTAL SOUMIS	1 932 100	98 300	2 030 400	35 250	2 800	38 050

Formations boisées de production

Volume et accroissement courant des peuplements
par type et région forestière

Propriétés non soumises au régime forestier

Région forestière	Volume (m3)			Accroissement (m3/an)		
	des feuillus	des conifères	total	des feuillus	des conifères	total

FUTAIE FEUILLUE

Drouais	2 700	200	2 900	150	-	150
Perche	157 700	-	157 700	2 650	-	2 650
Beauce	26 700	-	26 700	350	-	350
TOTAL	187 100	200	187 300	3 150	-	3 150

MELANGE FUTAIE-TAILLIS

Pays des Yvelines	137 400	100	137 500	3 700	-	3 700
Drouais	372 300	28 900	401 200	11 500	650	12 150
Perche	2 329 300	128 900	2 458 200	58 250	3 750	62 000
Beauce	603 100	39 900	643 000	17 550	650	18 200
Perche Gouët	434 500	17 100	451 600	10 200	350	10 550
TOTAL	3 876 600	214 900	4 091 500	101 200	5 400	106 600

FUTAIE RESINEUSE et REBOISEMENTS

Drouais	-	25 800	25 800	-	700	700
Perche	13 200	13 900	27 100	450	1 000	1 450
Beauce	2 700	23 500	26 000	100	1 050	1 150
Perche Gouët	-	100	100	-	-	-
TOTAL	15 900	63 300	79 200	550	2 750	3 300

TAILLIS SIMPLE

Pays des Yvelines	20 300	-	20 300	900	-	900
Drouais	272 600	3 200	275 800	10 600	100	10 700
Perche	151 700	700	152 400	5 300	150	5 450
Beauce	459 100	6 600	465 700	16 350	100	16 450
Perche Gouët	12 800	-	12 800	550	-	550
TOTAL	916 500	10 500	927 000	33 700	350	34 050

BOIS DE FERME

Pays des Yvelines	17 700	-	17 700	750	-	750
Drouais	100 300	2 500	102 800	3 450	100	3 550
Perche	138 800	-	138 800	4 250	-	4 250
Beauce	114 700	10 100	124 800	4 550	200	4 750
Perche Gouët	46 900	3 500	50 400	1 450	200	1 650
TOTAL	418 400	16 100	434 500	14 450	500	14 950

PARCS RURAUX

Drouais	10 200	1 200	11 400	200	50	250
Perche	65 800	4 200	70 000	750	50	800
Beauce	59 900	3 400	63 300	1 250	-	1 250
TOTAL	135 900	8 800	144 700	2 200	100	2 300
TOTAL PARTICULIER	5 550 400	313 800	5 864 200	155 250	9 100	164 350

Formations boisées de production

Accroissement courant, passage à la futaie et production annuelle moyenne brute par type de peuplement

S) Propriétés soumises au régime forestier P) Propriétés non soumises au régime forestier

Type de peuplement	Surface totale	Accroissement courant par hectare		Passage à la futaie annuel par hectare		Production annuelle moyenne par hectare		
		feuillus m ³ /ha/an	conifères m ³ /ha/an	feuillus m ³ /ha/an	conifères m ³ /ha/an	feuillus m ³ /ha/an	conifères m ³ /ha/an	totale m ³ /ha/an
S) Futaie feuillue	3 940	4.87	0.04	0.25	0.03	5.12	0.07	5.19
Mélange futaie-taillis	4 840	3.11	0.21	0.49	0.01	3.60	0.22	3.82
Futaie résineuse et reboisements	1 210	0.21	1.36	0.08	0.17	0.29	1.53	1.82
Taillis simple	80	9.38	-	0.63	-	10.01	-	10.01
T O T A L	10 070	3.50	0.28	0.35	0.04	3.85	0.32	4.17
P) Futaie feuillue	970	3.25	-	0.21	-	3.46	-	3.46
Mélange futaie-taillis	35 170	2.88	0.15	0.58	-	3.46	0.15	3.61
Futaie résineuse et reboisements	1 630	0.34	1.69	0.09	0.49	0.43	2.18	2.61
Taillis simple	11 680	2.89	0.03	0.83	-	3.72	0.03	3.75
Bois de ferme	5 590	2.58	0.09	0.90	-	3.48	0.09	3.57
Parcs ruraux	580	3.79	0.17	0.17	-	3.96	0.17	4.13
T O T A L	55 620	2.79	0.16	0.64	0.02	3.43	0.18	3.61

N.B. La production est la somme de l'accroissement courant et du passage à la futaie

28 - Tableau 14

Formations boisées de production

Répartition des volumes feuillus et résineux par
catégorie de dimension et catégorie d'utilisation

Toutes propriétés

Essence	Catégorie de dimension	Volume total m3	Proportion des différentes catégories d'utilisation	
			Catégories I + II %	Catégorie III %
Feuillus de futaie	Petit bois	445 800	7.8	92.2
	Moyen bois	1 599 200	58.2	41.8
	Gros bois	2 715 500	81.7	18.3
	T O T A L	4 760 500	66.9	33.1
Feuillus de taillis	Petit bois	2 610 600	0.1	99.9
	Moyen bois	111 400	26.2	73.8
	T O T A L	2 722 000	1.2	98.8
Résineux	Petit bois	63 300	4.4	95.6
	Moyen bois	152 900	69.9	30.1
	Gros bois	195 900	82	18
	T O T A L	412 100	65.6	34.4

Formations boisées de production

Surface des peuplements selon les conditions d'exploitation des bois, le type de peuplement et la catégorie de propriété

S) Propriétés soumises au régime forestier

P) Propriétés non soumises au régime forestier

Type de peuplement	Conditions d'exploitation		Débardage sans création de nouvelles infrastructures		T O T A L ha
	Distance mesurée le long de la pente				
	moins de 200 m ha	200 à 500 m ha	plus de 500 m ha		
S) Futaie feuillue	2 510	800	630		3 940
Mélange futaie-taillis	4 050	600	190		4 840
Futaie résineuse et reboisements	840	290	80		1 210
Taillis simple	80				80
T O T A L	7 480	1 690	900		10 070
P) Futaie feuillue	690	160	80		930
Mélange futaie-taillis	40				40
Futaie résineuse et reboisements	23 610	7 350	3 770		34 730
Taillis simple	370	70			440
Bois de ferme	1 110	400	120		1 630
Parcs ruraux					
	6 980	3 320	960		11 260
	180	240			420
	4 140	1 310	140		5 590
	530	50			580
T O T A L	37 060	12 590	5 070		54 720
	590	310			900

N.B. Pour chaque type de peuplement, les résultats sont décomposés le cas échéant, en deux lignes :
La première correspond à des pentes inférieures à 30 % sur les points de sondage et la deuxième à des pentes supérieures à 30 %

Volume des peuplements selon les conditions d'exploitation des bois, le type de peuplement et la catégorie de propriété

S) Propriétés soumises au régime forestier P) Propriétés non soumises au régime forestier

Conditions d'exploitation	Débardage sans création de nouvelles infrastructures							
	Distance mesurée le long de la pente							
	moins de 200 m		200 à 500 m		plus de 500 m			
Type de peuplement	Volume total m3	dont catégories I + II m3	Volume total m3	dont catégories I + II m3	Volume total m3	dont catégories I + II m3	Volume total m3	dont catégories I + II m3
S) Futaie feuillue	717 800	459 800	232 300	119 300	286 800	119 300	225 000	
Mélange futaie-taillis	558 900	303 400	116 500	71 700	27 300	71 700	13 900	
Futaie résineuse et reboisements	48 200	37 600	6 800	700	19 500	700	12 100	
Taillis simple	16 300	900	-	-	-	-	-	
T O T A L	1 341 200	801 700	355 600	191 700	333 600	191 700	251 000	
P) Futaie feuillue	126 800	49 800	34 100	26 900	23 500	26 900	16 100	
Mélange futaie-taillis	2 750 300	1 304 300	852 200	339 700	443 100	339 700	186 000	
Futaie résineuse et reboisements	38 900	11 500	7 000	900	-	900	-	
Taillis simple	42 200	14 600	26 700	11 300	10 300	11 300	6 200	
Bois de ferme	529 800	37 300	251 700	33 700	99 000	33 700	3 500	
Parcs ruraux	29 600	-	16 900	3 700	-	3 700	-	
T O T A L	3 889 700	1 561 300	1 302 100	452 000	577 100	452 000	212 300	
	71 400	11 500	23 900	4 600	-	4 600	-	

N.B. voir remarque sous le tableau 15

Formations boisées de production

Surface des peuplements selon la densité de leur couvert

S) Propriétés soumises au régime forestier P) Propriétés non soumises au régime forestier

Peuplements	Densité de couvert des peuplements						TOTAL ha
	non-recensable (1) ha	10 à 14 % (2) ha	25 à 49 % (2) ha	50 à 74 % (2) ha	75 % et plus (2) ha		
S) Peuplements à essences prépondérantes feuillus	200	-	-	40	8 510		8 750
Peuplements à essences prépondérantes résineuses	680	-	40	-	600		1 320
TOTAL	880	-	40	40	9 110		10 070
P) Peuplements à essences prépondérantes feuillus	840	170	220	1 580	49 210		52 020
Peuplements à essences prépondérantes résineuses	440	-	-	140	3 020		3 600
TOTAL	1 280	170	220	1 720	52 230		55 620
TOTAL TOUTES PROPRIETES	2 160	170	260	1 760	61 340		65 690

(1) Peuplements formés principalement par des arbres non recensables, le couvert des arbres recensables étant inférieur à 10 % (diamètre de recensabilité : 7.5 cm à 1.30 m)

(2) Peuplements dans lesquels le couvert des arbres recensables est supérieur à 10 %, le couvert total du peuplement comprenant également le couvert libre des arbres non recensables

28 - Tableau 17

Formations boisées de production

Surface des peuplements par classes de volume à l'hectare

S) Propriétés soumises au régime forestier P) Propriétés non soumises au régime forestier

Peuplements	Classes de volume à l'hectare							T O T A L ha
	moins de 20 m3		20 à 50 m3	50 à 150 m3	150 à 250 m3	250 à 400 m3	plus de 400 m3	
	Surface totale ha	dont surface des peuplements non- recensables ha	ha	ha	ha	ha	ha	
S) Peuplements à essences prépondérantes feuillues	390	200	430	3 050	2 310	1 170	1 400	8 750
Peuplements à essences prépondérantes résineuses	840	680	130	190	80	-	80	1 320
T O T A L	1 230	880	560	3 240	2 390	1 170	1 480	10 070
P) Peuplements à essences prépondérantes feuillues	5 140	840	7 730	26 430	10 750	1 730	240	52 020
Peuplements à essences prépondérantes résineuses	840	440	680	1 210	540	170	160	3 600
T O T A L	5 980	1 280	8 410	27 640	11 290	1 900	400	55 620
TOTAL TOUTES PROPRIETES	7 210	2 160	8 970	30 880	13 680	3 070	1 880	65 690

Plantations hors-forêts

Arbres épars dans les landes et dans les terrains agricoles

Nombre d'arbres et volume par essence
Toutes propriétés

Essence	Arbres de futaie de forme normale (1)		Arbres têtards et d'émonde		Taillis (2)		Volume total m ³
	Nombre d'arbres en centaines	Volume m ³	Nombre d'arbres en centaines	Volume m ³	Volume m ³	Volume m ³	
Chêne pédonculé	59	3 900	-	-	-	-	3 900
Charme	-	-	-	-	1 100	1 100	1 100
Frêne	115	14 800	32	3 400	9 500	9 500	27 700
Ormes	30	600	-	-	1 800	1 800	2 400
Autres feuillus (3)	56	8 100	-	-	9 800	9 800	17 900
T O T A L	260	27 400	32	3 400	22 200	22 200	53 000

(1) Arbres ni têtards, ni d'émonde

(2) Taillis normal et taillis perché des têtards

(3) Peupliers non cultivés, tamaris, saules, noisetier

N.B. Le volume de 15 392 billes de pied de têtards sans valeur n'a pas été mesuré ainsi que l'accroissement de toutes les essences

28 - Tableau 19

Plantations hors forêts

Haies (1)

Nombre d'arbres et volume par essence

Toutes propriétés

Essence	Arbres de futaie de forme normale (2)		Taillis (3)		Volume total m ³
	Nombre d'arbres en centaines	Volume m ³	Volume m ³		
Chêne pédonculé	113	10 500	11 400		21 900
Chêne rouvre	52	1 900	200		2 100
Charme	-	-	3 400		3 400
Frêne	289	31 500	35 300		66 800
Ormes	113	7 900	17 800		25 700
Peupliers cultivés	15	300	-		300
Autres feuillus (4)	215	6 500	40 200		46 700
T O T A L	797	58 600	108 300		166 900

(1) Il s'agit des haies contenant des arbres recensables à l'exclusion des lignes de broussailles sans arbre (rappel de la longueur totale = 3 396 km)

(2) cf. note 1 du tableau 18

(3) cf. note 2 du tableau 18

(4) aunes, tilleul, tremble, érables, platane, peupliers non cultivés, saules, noisetier

N.B. Les accroissements n'ont pas été mesurés

28 - Tableau 20
Plantations hors forêts
Alignements
Nombre d'arbres et volume par essence
Toutes propriétés

Essence	Nombre d'arbres en centaines	Volume	
		Arbres de forme futaie (1) m3	Arbres d'autres types m3
ALIGNEMENTS de PEUPLIERS (2)			
Peupliers cultivés	345	32 100	-
ALIGNEMENTS D'AUTRES ESSENCES			
Frêne	8	100	-
Ormes	28	1 600	-
Peupliers cultivés	12	1 200	-
Autres feuillus (3)	98	1 600	2 700
TOTAL	146	4 500	2 700

(1) Arbres de forme futaie non émondés

(2) Il s'agit d'alignements plantés en terrain agricole dans un but de production de bois

(3) Aunes, bouleau, grands érables, tilleul, fruitiers, platane, peupliers non cultivés

N.B.L'accroissement courant n'a pas été mesuré mais un accroissement moyen depuis la plantation a pu être calculé pour les peupliers cultivés, soit 1 750 m3

La longueur des alignements a été calculée à :

- 196 km pour les alignements peupliers
- 194 km pour les alignements d'autres essences

Plantations hors forêts

Alignements de peupliers

Nombre d'arbres et volume par catégorie de diamètre et classe d'âge de plantation

Tous clones

Catégorie de diamètre m3	0 à 9 ans		10 à 14 ans		15 à 19 ans		20 à 24 ans		25 à 34 ans	
	Nombre d'arbres	Volume moyen par arbre m3	Nombre d'arbres	Volume moyen par arbre m3	Nombre d'arbres	Volume moyen par arbre m3	Nombre d'arbres	Volume moyen par arbre m3	Nombre d'arbres	Volume moyen par arbre m3
10	1 185	0.026	180	0.039	15	-	-	-	-	-
15	348	0.060	1 490	0.092	*	51	0.078	-	-	-
20	278	0.151	2 391	0.192	203	0.246	538	0.160	-	-
25	294	0.306	2 413	0.349	831	0.356	152	0.388	*	24
30	362	0.481	2 285	0.565	2 214	0.575	491	0.479	93	0.634
35	241	0.647	1 269	0.812	2 596	0.851	850	0.966	758	0.859
40	-	-	537	0.968	2 441	1.142	1 367	1.252	568	1.298
45	-	-	135	1.222	857	1.520	1 545	1.712	1 084	1.777
50	-	-	45	1.756	147	2.075	1 039	2.076	1 259	2.306
55	-	-	* 30	1.733	312	2.429	492	2.459	370	2.622
60	-	-	-	-	89	2.517	161	2.702	299	3.130
65	-	-	-	-	* 14	2.786	-	-	*	22
85	-	-	-	-	-	-	-	-	*	15
TOTAL	2 708	0.190	10 775	0.425	9 770	0.947	6 635	1.411	4 492	1.868

* Résultats non significatifs

N.B. Il y a en plus 162 arbres non recensables

IV - ANALYSE DES RESULTATS

Les tableaux qui précèdent traduisent, pour l'essentiel, la situation forestière de l'EURE-ET-LOIR en 1977.

Avec une superficie territoriale de 593 626 ha dont 67 398 boisés, ce département a un taux de boisement de 11,4%. Ce taux varie cependant dans des proportions assez importantes selon les régions puisqu'il passe de 5,1 % dans la Beauce à 22,8% dans le Drouais.

Les statistiques établies à différentes époques indiquaient la situation suivante pour les forêts de l'EURE-ET-LOIR :

- Statistique forestière de 1878	59 461 ha
- Enquête DAUBREE (1904-1908)	61 000 ha
- Cadastre (1908)	64 492 ha
- Cadastre (1948)	68 479 ha
- Cadastre (1961)	74 787 Ha

La surface totale boisée de 67 398 ha comprend :

- 65 690 ha de peuplements de production dont 8,3 % en formations boisées de moins de 4 ha (bosquets et boqueteaux).
- 1 708 ha de peuplements de protection.

Cette superficie se répartit ainsi suivant les propriétés :

- Domaniale	9 935 ha (14,7 %)
- Communal et autres personnes morales ...	135 ha (0,2 %)
- Particulier	57 328 ha (85,1 %)

La superficie des terrains soumis au régime forestier, lesquels sont domaniaux à 99 %, a été trouvée égale à 10 070 ha soit 15 % de la surface totale boisée.

Les landes et friches occupent 1 320 ha soit 0,2 % du territoire départemental, ce qui est infime.

Les tableaux suivants donnent, par régime de propriété, la répartition des peuplements feuillus et des peuplements résineux, jugée d'après l'essence localement prépondérante.

		Feuillus		Conifères		Ensemble	
		ha	%	ha	%	ha	%
Propriétés soumises au régime forestier	:	8 750	87	1 320	13	10 070	100
Propriétés particulières	:	52 020	93,5	3 600	6,5	55 620	100
	:	60 770	92,5	4 920	7,5	65 690	100
	:	=====	=====	=====	=====	=====	=====

Les peuplements feuillus sont donc très largement majoritaires dans le département de l'EURE-ET-LOIR, toutes propriétés confondues, et les conifères très peu représentés.

.../...

La répartition en pourcentage et par régime de propriété des diverses essences prépondérantes apparaît dans le tableau ci-dessous :

Essences	Propriétés		Total
	Soumises	Non soumises	
Chênes	77,2	81,7	81
Hêtre	7,7	0,3	1,4
Bouleau	1,3	4	3,6
Autres feuillus	0,8	7,5	6,5
TOTAL FEUILLUS	87,0	93,5	92,5
=====			
Pin sylvestre	3,0	2,7	2,8
Autres pins	2,7	2	2,2
Sapin - Epicéa	2,0	0,5	0,7
Douglas	2,9	0,8	1,1
Autres conifères	2,4	0,5	0,7
TOTAL CONIFERES	13,0	6,5	7,5
=====			
TOTAL	100	100	100
=====			

On peut remarquer que le chêne, qui est l'essence la plus représentée, est important aussi bien en forêt soumise que privée. Le hêtre est plus représenté en forêt soumise tandis que les feuillus divers le sont davantage en forêt privée.

Les résineux sont un peu mieux représentés en forêt soumise mais n'occupent qu'une surface modique dans le département.

L'étude des surfaces par types de peuplement donne la répartition suivante :

Types	Propriétés		Total
	Soumises	Non soumises	
Futaie feuillue	39,0	2	7,5
Mélange futaie-taillis	48,0	63	61,0
Futaie résineuse et reboisements	12,0	3	4,0
Taillis simple	1,0	21	18,0
Bois de ferme et Parcs ruraux	-	11	9,5
TOTAL	100	100	100
=====			

On remarque que les taillis sous-futaie représentent plus de la moitié de la surface boisée. Le taillis simple occupe encore une surface importante. La futaie feuillue n'est que modestement représentée.

En ce qui concerne les volumes et les accroissements, le tableau suivant résume les principaux résultats quantitatifs de l'inventaire : volume de bois sur pied, accroissement courant de ce volume (moyenne 1973-1977) et production brute (somme de l'accroissement courant et du passage à la futaie) ; il concerne l'ensemble des 65 690 ha de forêts de production.

Formations boisées de production	Feuillus	Conifères	Toutes essences	
			Total	m3/ha
A) Volume (milliers de m3)				
Propriétés soumises	1 932,1	98,3	2 030,4	210,6
Propriétés privées	5 550,4	313,8	5 864,2	105,4
Ensemble	7 482,5	412,1	7 894,6	120,2
B) Accroissement (m3/an)				
Propriétés soumises	35 250,0	2 800,0	38 050	3,8
Propriétés privées	155 250,0	9 100,0	164 350	3,0
Ensemble	190 500	11 900	202 400	3,1
C) Production brute (m3/an)				
Propriétés soumises	38 750	3 200	41 950	4,2
Propriétés privées	191 000	10 000	201 000	3,6
Ensemble	229 750	13 200	242 950	3,7

Les volumes exploités annuellement, de 1973 à 1977, dans les formations boisées de production ont été estimés, d'après le recensement des souches, à 48 550 m3 sur écorce pour les feuillus et à 6 338 m3 sur écorce pour les résineux, soit 21,1 % et 49,3 % de la production brute.

Le volume des arbres perdus par mortalité a été estimé à 5 715 m3/an et celui des chablis à 1 789 m3/an.

V - PRECISION DES RESULTATS -

Le calcul des erreurs résultant de l'échantillonnage réalisé au cours des deux phases de l'inventaire tient compte, notamment, des déclassements intervenus entre les résultats de la photo-interprétation et les contrôles sur le terrain, et des variances d'échantillonnage sur photographie et au sol.

Ce calcul a donné les résultats suivants pour l'ordre de grandeur de l'erreur relative ayant deux chances sur trois de ne pas être dépassée pour l'ensemble des formations boisées de production et par nature de propriété.

Propriétés	Surface (ha) tableau n° 2	Volume (m3) tableau n° 10	Accroissement (m3) tableau n° 11
Domanial	9 935 ± 0,6 %	2 028 600 ± 4,7 %	37 900 ± 3,3 %
Communal	135 ± 0	1 800 ± 56 %	150 ± 52,2 %
Particulier	55 620 ± 2,6 %	5 864 200 ± 4 %	164 350 ± 3,8 %
TOTAL	65 690 ± 2,2 %	7 894 600 ± 3,4 %	202 400 ± 3,2 %

Les superficies officielles des terrains soumis au régime forestier étant tenues pour exactes (sauf évidence contraire), les erreurs indiquées en ce qui les concerne sont relatives aux seules parties boisées de ces terrains.

Il convient de préciser qu'il est tenu compte de la composante attribuable à la variance des superficies dans le calcul des erreurs relatives aux volumes et aux accroissements.

Les résultats ci-dessus ont été obtenus à partir de l'interprétation de 14 611 points-photo dont 1 667 pour les seules formations boisées de production et 67 pour les landes et certains terrains agricoles.

Il a été utilisé pour les différents inventaires les nombres suivants d'unités de sondage (placettes circulaires, segments ou carrés).

- 834 pour les formations boisées de production (placettes)
- 58 pour les landes et les friches et certains terrains agricoles (placettes)
- 24 pour les arbres épars dans les landes et les terrains agricoles (placettes)
- 51 pour les haies boisées (segments)
- 92 pour les alignements (carrés).